

## Rapport N° 72

### Transport public urbain – Arrêts de bus Réalisation des abribus

Demande de crédit de CHF 1'985'000.- TTC

---

Nyon, le 13 février 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°72 s'est réunie à 2 reprises.

Le 28 novembre 2017 à la Ferme du Manoir, étaient présents : Mmes Liridona Avdiu Halimi, Edyta Graf, Sarra Inoubli Le Roy, Stéphanie Sahli et Chloé Besse (présidente et rapportrice). Ainsi que MM. Jacky Colomb, Pierre-Alain Couvreu et Bernard Ueltschi.

Le 6 février 2018 à la Ferme du Manoir, étaient présents : Mmes Liridona Avdiu Halimi, Edyta Graf, Stéphanie Sahli et Chloé Besse (présidente et rapportrice). Ainsi que MM. Jacky Colomb, Pierre-Alain Couvreu, Pierre Patelli (en remplacement de Sarra Inoubli Le Roy) et Bernard Ueltschi.

La commission remercie Mme la Municipale Roxane Faraut Linares, Monsieur le chef de service François Menthonnex ainsi que son adjoint Monsieur Jean-Marc Favre pour les explications et les réponses qui ont été transmises durant les séances.

Ils étaient accompagnés de Monsieur Roberto Pascual, représentant l'atelier d'architecture lauréat « Bauzeit Architekten » lors de la première séance et de Madame Naima Mameri Khiat, déléguée à la mobilité, lors de la seconde séance.

### Préambule

Les enjeux de ce préavis sont multiples et se situent dans des domaines transversaux visant le quotidien citoyen de nyonnaises-ais. Le développement de la ville s'accompagne irrémédiablement par l'évolution de ses infrastructures urbaines et du renforcement de ses transports publics. Cette réorganisation doit s'accompagner par certaines mesures visant à répondre aux attentes et besoins des usagers.

Les transports publics sont, pour le réseau routier qui nous occupe, incontestablement un moyen de déplacement à privilégier. Pour la fluidité du trafic et l'allègement du nombre de voitures en ville, donc également dans un souci environnemental, les bus répondent à une préoccupation actuelle mais finalement future de Nyon.

La commission, convaincue de la nécessité d'offrir aux citoyens des abribus afin d'améliorer leur confort aux arrêts, est toutefois restée mitigée sur certains choix d'implantation proposés dans le préavis. Cependant, elle prend le parti de privilégier le besoin et l'utilité de ces équipements mais

espère que certaines zones plutôt délaissées dans la cartographie proposée seront réexaminées et revalorisées ultérieurement.

## **De la genèse du projet**

Les deux points centraux qui concernent le présent préavis débutent conjointement en 2014. Le premier, lié à la restructuration du programme des transports publics urbains et régionaux, s'est accompagné de la mise en perspective et de l'analyse du mobilier urbain s'y référant. Le choix du modèle des abribus est alors lancé. Le deuxième point, réalisé avec les TPN, s'est axé sur une enquête liée aux implantations et aux valorisations des arrêts.

La même année, l'Office de la mobilité lance une procédure de mandat d'études parallèles (MEP) pour répondre aux constatations de la nécessité d'aménagement et/ou remplacement d'abribus en ville de Nyon. En juin 2014, le Conseil Communal accepte le préavis N°158/2014 qui permet à trois concurrents invités au gré à gré de réaliser deux prototypes (sis Av. Edouard-Rod).

Il est important de noter que suite à la désignation début 2015 du lauréat, un recours a été déposé. Suite à des soupçons de dumping, s'en est suivi une modification du montant de l'offre initiale, variation jugée inadéquate et impartiale par le Tribunal cantonal qui donne raison au recourant.

Lors de l'entrée en fonction de la nouvelle législature en 2016, les investissements ont été priorisés et reconsidérés, ce qui découle aujourd'hui sur le maintien de six abris existants. La commission insiste qu'entre la conservation de ces anciens abribus et le choix municipal de mettre moins d'abris que prévu initialement, la ville fait une économie de CHF 715'000.- francs (le projet initial étant devisé à 2.7 millions de francs).

## **Des détails de l'abribus**

Au regard du coût unitaire de l'installation, la commission s'est demandée pourquoi la municipalité ne s'était pas tournée vers un choix d'abribus sur catalogue, visiblement moins onéreux mais autant « efficaces ».

La ville de Nyon possède visiblement un espace public contraignant. Les abribus doivent donc être le résultat d'une conception particulière répondant aux sinuosités urbaines de la ville, avec parfois la nécessité et l'exigence de trouver des solutions sur mesure. D'ailleurs, certains arrêts n'ont d'autre option que l'implantation d'une potence (versus abribus). D'autres paramètres doivent également être pris en considération telle que la possibilité de passer aux abords avec un véhicule de la voirie (propreté et déneigement) ou une chaise roulante.

Le travail qu'a réalisé le bureau « Bauzeit Architekten » s'est articulé autour de deux questions centrales :

Comment ne pas surcharger l'espace urbain ? Comment ne pas nuire à sa qualité ?

Pour y répondre, et malgré un cahier des charges très précis quant aux dimensions (hauteur, largeur, profondeur) que devaient avoir les abribus, le mandataire a voulu réaliser un objet qui s'intègre en toute légèreté dans l'espace public, et qui soit le maximum transparent. Pour cela, ledit objet possède le minimum de structure :

- Posé sur deux socles au sol, la structure est ensuite installée d'une seule pièce.
- L'ensemble de la structure est préfabriqué en atelier.
- Les principaux matériaux sont l'inox et le verre, le banc est en bois de chêne. Ils résistent bien au temps et au vandalisme.
- Toutes les pièces peuvent être remplacées séparément et facilement.

Une autre particularité de ces abris se situe dans son autonomie énergétique. En effet, la partie supérieure de la toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques permettant de charger en toute indépendance son éclairage LED. Cette alimentation autonome permet d'éviter des travaux complémentaires de raccordements avec les Services industriels.

Les Transports publics de la région nyonnaise (TPN) ont récemment annoncé que certains arrêts devraient être équipés prochainement de l'affichage numérique. De ce nouvel équipement découlerait une économie sur l'installation photovoltaïque des arrêts. En effet, une alimentation électrique serait alors nécessaire et serait entièrement assumée par les TPN.

Trois typologies ont été élaborées par le bureau Bauzeit qui se déclinent selon leur emplacement :

1. Abribus standard : le modèle le plus complet et le plus large. Il sera présent en 24 unités.
2. Abribus light : la version plus étroite du modèle standard. Il sera présent en 14 unités.
3. Potence : simple poteau signalétique. Elles seront présentes en 19 unités.

La commission a émis une réserve sur un éventuel futur affichage commercial présent sur les abribus. Madame la Municipale a rappelé que cette question est traitée conjointement à ce dossier par le Service de l'administration générale et qu'un futur préavis y relatif sera déposé début 2018. Il convient tout de même de dire qu'un tel affichage ne serait pas le bienvenu dans un abribus qui se veut épuré. Le mandataire soulève, à juste titre, la difficulté de rendre compatible publicité et mobilier urbain.

### **De l'implantation des abribus**

Le point faible du préavis 72 réside, selon la commission, dans les choix d'implantation des abris. Dès le départ, les commissaires ont été interpellés par le plan proposé et ont trouvé, à première vue, la sélection des lieux dans le préavis aléatoire. C'est lors d'une deuxième séance de commission que certaines interrogations ont pu être partiellement levées.

- Existe-t-il une stratégie d'implantation des abris ?

Un certain nombre de critères de pertinence existent et fixent les choix finaux d'implantation. Une analyse du réseau a été réalisée en tenant compte de deux critères de priorisation afin de définir quels arrêts allaient bénéficier d'un abri, et quels arrêts allaient bénéficier d'une potence. À savoir :

1. Le nombre de montées aux arrêts : nombre de voyageurs qui montent dans le bus sur une année.<sup>1</sup> Ces statistiques sont réalisées par les TPN.
2. Le développement de la ville selon les plans de quartier existants et futurs à proximité de l'arrêt.

Concernant le premier critère de priorisation, la commission est restée perplexe sur les décisions d'ancrage retenues. En effet, force est de constater que le secteur Est de la ville (quartier Redoute-Etraz) est le parent pauvre du projet. La zone nord-ouest (Route du Stand-Chemin Valmont) se voit quant à elle dotée de plusieurs abris pour des montées calculées à 1'300 personnes par endroit. L'arrêt situé à la Route de l'Etraz, avec ses presque 3'000 montées, se voit quant à lui équipé d'une simple potence.

Il est évident que le deuxième critère est à prendre en considération et que le développement des quartiers du nord de la ville promet de futurs, et nous espérons nombreux, voyageurs.

La commission comprend que l'implantation a été finalisée par des choix à prendre. Comme souligné plus haut, certains projets d'abris ont effectivement été abandonnés et une économie de CHF 715'000.- francs a été réalisée entre la conservation d'anciens abris et le choix de limiter leurs poses. Toutefois, elle reste sceptique sur la cartographie soumise mais décide tout de même de valider ce qui lui a été proposé. En effet, elle se résigne à admettre que le coût d'un abribus ne permet pas à Nyon d'en équiper l'ensemble de son réseau de transports publics.

### **Des vœux pour les TPN**

La commission soulève l'importance et salue la bonne collaboration entre les TPN et la Ville de Nyon. Bien qu'elle fasse entièrement confiance au service de communication de la société, elle

---

<sup>1</sup> À titre d'exemple, les Transports publics lausannois (TL) recommandent aux communes un abri dès 50 voyageurs/jour soit 12'500 voyageurs/an calculés sur les jours ouvrables.

souhaite néanmoins mettre en avant quelques points qui lui semblent primordiaux sur la future réalisation signalétique desdits abribus :

- Une signalisation claire avec la mention des numéros des bus qui desservent l'arrêt
- Y voir figurer la couleur de la ligne
- Y voir figurer la destination du bus

La commission salue les futurs panneaux d'affichage numérique qui seront installés aux arrêts principaux.

## **Conclusion**

Munir le réseau des transports publics en abribus est essentiel en Ville de Nyon. Ce projet accompagne la Ville dans son développement et permet d'inciter et d'encourager les habitants, les travailleurs extérieurs et les visiteurs à utiliser d'avantage ce moyen de transport.

Malgré ce constat, la commission tient à souligner sa réserve sur le plan d'implantation des abribus et reste sceptique sur le choix d'un certain nombre d'emplacements. Elle regrette le délaissement de certains quartiers de la Ville et souligne la cherté de ce mobilier urbain.

Néanmoins, la commission espère vivement que ces équipements mettront en valeur l'importance d'un mode de transport voué à se développer avec la Ville de demain, et c'est pourquoi, timidement, elle répond positivement au préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 72/2017 concernant la réalisation des abribus permettant d'équiper les arrêts de bus du transport public urbain,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de construction et de réalisation des équipements des arrêts de bus ;
2. d'accorder un crédit de CHF 1'985'000.- TTC qui sera porté au compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 30 ans ;
3. que la participation des Transports Publics de la région Yvonnoise (TPN), à hauteur de CHF 54'100.- TTC viendra en déduction du crédit accordé ;
4. de prendre acte de l'augmentation, dès 2020, du budget du Service travaux, environnement et mobilité de CHF 5'000.- TTC, sur le compte N° 430.3142.00 - *Réseau routier et aménagement*.

La Commission :

Mmes Liridona Avdiu Halimi, Edyta Graf, Stéphanie Sahli et Chloé Besse (présidente et rapportrice)

MM. Jacky Colomb, Pierre-Alain Couvreur, Pierre Patelli et Bernard Ueltschi